

Conditions de la mise à disposition de verres réutilisables

1. Toutes les commandes ainsi que les factures y relatives sont contrôlées, traitées et transmises par le Service de la Culture.
2. L'organisateur se verra facturer les frais liés au transport du matériel entre Denges/dépôt GreenCup et le lieu de la manifestation, aller-retour. Il pourra néanmoins éviter ces frais en se chargeant personnellement du transport.
3. L'organisateur doit utiliser en priorité les verres à l'effigie d'Ecublens. Si le stock n'est pas suffisant, il pourra commander des génériques, neutres ou avec une autre inscription.
4. Les verres endommagés, vendus ou perdus seront facturés à l'organisateur au prix de Fr. 2.- l'unité.
5. Le contenu complet de chaque carton ouvert devra impérativement et exclusivement être lavé par la société GreenCup.
6. Si des cartons sont ouverts et bien que les verres n'aient pas été utilisés, la prestation de lavage pourra être facturée à l'organisateur à raison de Fr. 0.15/verre.

Lu et approuvé.

Ecublens / VD, le

Signature de l'organisateur

.....

Service de la Culture, des Sports
et de la Jeunesse

.....